

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT D'ISTRES

COMMUNE DU ROVE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N°A 2022-62

Objet : ODP BOUISSEREN du 19/09/2022 au 21/10/2022 – Chemin Départemental 5

Le Maire de la Commune du ROVE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213
 - Vu le Code de la Route réglementant la circulation notamment les articles L325-1 et R325-1 et suivants,
 - Vu l'article R610-5 du Code Pénal,
 - Vu la demande en date du 01/09/2022,
 - Vu le décret N° 2005-1148 du 06 novembre 2005,
- **Considérant** la nécessité de pouvoir occuper le domaine public en vue de réaliser **les travaux d'enfouissement et sécurisation du réseau Haute Tension et tirage de câble HTA dans le forage en accotement à partir du 19 septembre 2022,**

A R R E T E

ARTICLE I^{er} : La société BOUISSEREN et les entreprises sous-traitantes de ENEDIS sont autorisées à circuler et à occuper le domaine public sur le Chemin Départemental 5, en agglomération, afin de réaliser les travaux précités.

ARTICLE II : *A partir du 19 septembre 2022 jusqu'au 21 octobre 2022 inclus :*

- ✓ **TRAVAUX DE NUIT en circulation alternée de 08h00 à 18h00.**
- ✓ **Stationnement interdit au droit du chantier.**

ARTICLE III La signalisation nécessaire sera mise en place par la société intervenante de manière à prévenir les usagers de la route des travaux en cours et stationnement interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE IV Les usagers devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données par les agents chargés du service d'ordre. Tous les véhicules en stationnement irrégulier ou gênant seront mis en fourrière.

ARTICLE V Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le responsable de la Police municipale, Monsieur le Commandant de Brigade de Carry-le-Rouet, Monsieur le responsable de l'antenne local Métropole Aix Marseille Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au ROVE, le 05 septembre 2022



Georges ROSSO
Maire du ROVE

Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence
Chevalier de la Légion d'Honneur